

Les Foulées Lyphardaises – Règlement

Course de 10 Km

La course est organisée par le SLAC, Saint-Lyphard Athlétisme Club, mentionné ci-après "l'Organisateur".

Ce document est extrait du "Règlement des manifestations running de 2026" de la FFA qui fait office de référence et est consultable sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme : [Microsoft Word - Règlement Running 2020 VDEF.docx](#)

ARTICLE 1 : COURSE, PARCOURS, HORAIRES

La 1^{ère} édition des Foulées Lyphardaises est organisée le **Samedi 26 septembre 2026**. Elle comprend une course : un 10 km individuel mesuré FFA.

Date, horaire et lieu de départ : **Samedi 26 septembre 2026 à 18h**, Rue de Bretagne, 44 410 Saint-Lyphard.

Des meneurs d'allures seront présents : en 40min, en 45min, en 50min et en 1h00.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

2.1 Dates et modalités d'inscription

Les inscriptions en ligne ouvrent le 17 avril à 19h et seront clôturées le **vendredi 25 septembre 2026 à 18h**, dans la limite des dossards disponibles. L'Organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Toutes les inscriptions s'effectuent en ligne sur : www.timepulse.fr

Les Foulées Lyphardaises sont limitées à 1000 inscriptions.

2.2 Conditions de participation – Age

Les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés à partir de la catégorie Cadets (16 ans le jour de la course).

2.3 Engagements et licences

Pour les licenciés FFA : présentation obligatoire de la licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running) en cours de validité à la date de la course.

Les licences FFA Santé, FFA Découverte, FFA Encadrement ne sont pas acceptées.

Pour les non-licenciés FFA : présentation obligatoire d'une attestation (papier, électronique, QR Code) indiquant que la personne a réalisé le PPS (Pass Prévention Santé) mis en place par la FFA : [Pass de Prévention Santé](#)

Le PPS est valable 1 an à compter de sa délivrance. Il inclut une responsabilité civile.

Pour les participants mineurs : soit une présentation de la licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running) en cours de validité à la date de la course.

Les licences FFA Santé, FFA Découverte, FFA Encadrement ne sont pas acceptées.

Soit une licence sportive, en cours de validité à la date de la course, sur laquelle doit apparaître, la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Soit d'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale (le contenu de ce questionnaire est précisé et détaillé dans l'annexe de la Circulaire administrative 2025-2026 du 7 janvier 2026).

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

Pour les participants étrangers : les articles 2.2 et 2.3 ci-dessus s'appliquent aux participants étrangers.

2.4 Tarifs d'inscription

Les frais d'inscription sont à la charge du coureur.

Tarif licencié FFA : 10 €

Tarif non licencié : 13 €

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il manque l'une des pièces suivantes : le paiement des droits d'inscriptions, le justificatif prévu à l'article 2.3 ci-dessus.

2.5 Transferts d'inscription

Une bourse aux dossards est mise en place par l'Organisateur.

2.6 Remboursement des frais d'inscriptions

Les frais d'inscription ne peuvent être remboursés que pour une raison médicale et à condition de présenter un certificat médical précisant **que l'athlète est inapte à participer aux Foulées Lyphardaises**, au plus tard la veille de la course à 18h00. Les remboursements seront traités après l'événement sur présentation d'un certificat médical. En cas d'annulation pour des raisons indépendantes de l'organisateur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

ARTICLE 3 : DOSSARDS

3.1 Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer, sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité :

Jeudi 24 septembre 2026 : R RUNNING GUÉRANDE

Samedi 26 septembre 2026 : TERRAIN DE FOOT DU BOURG SAINT-LYPHARD

Le retrait des dossards par un tiers est possible sur présentation obligatoire de la pièce d'identité du coureur concerné.

3.1 Port du dossard

Le dossard sera épinglé sur l'avant du maillot, maintenu par 4 épingles. Il devra être porté pendant toute la course et entièrement lisible et visible sous peine de disqualification.

ARTICLE 4 : ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale sera assurée pendant toute la course par une association de premiers secours (Croix Blanche)

ARTICLE 5 : CHRONOMÉTRIE

Le chronométrage sera effectué avec un système à puces intégré au dossard (jetable) qui sera initialisé au moment du départ.

ARTICLE 6 : BARRIERE HORAIRE

Temps limité à 1h30min. Passé ce temps, l'Organisateur se réserve le droit de stopper le coureur.

ARTICLE 7 : CIRCULATION SUR LE PARCOURS

Tout accompagnateur, à pied, à vélo, en rollers ou tout autre véhicule, est interdit sur le parcours des Foulées Lyphardaises. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou du non-respect du code de la route.

ARTICLE 8 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Un classement général unique par catégorie sera disponible sur le site du chronométreur : www.timepulse.fr.

Un cadeau finisher est remis à chaque arrivant.

Trophées et lots aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes du scratch.

Présence obligatoire des coureurs pour recevoir leur récompense.

ARTICLE 9 : ASSURANCES

L'Organisateur est couvert par une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est fortement conseillé aux autres participants, de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage subis par les biens personnels des participants, même s'il en a la garde.

Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'Organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte.

ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE

En participant aux Foulées Lyphardaises, chaque participant donne expressément son accord pour l'utilisation, la représentation et la reproduction des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tout types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ARTICLE 11 : DOPAGE

Tous les participants peuvent être soumis à un contrôle anti-dopage.

ARTICLE 12 : ANNULATION ET REGLES SANITAIRES

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser la course sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Chaque coureur s'engage à respecter les règles sanitaires transmises par le gouvernement en cas de mesures exceptionnelles qui pourraient être mises en place par l'Organisateur d'ici la date de la course.

ARTICLE 13 : EXCLUSION

L'Organisateur se réserve d'exclure de la course et du village sportif tout coureur qui ne respecterait pas les termes du présent règlement ou **qui n'arborerait pas une éthique sportive**, de même que tout coureur qui manquerait de respect aux bénévoles qui œuvrent à la bonne préparation et au bon déroulement de la course.

ARTICLE 14 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation aux Foulées Lyphardaises implique l'acceptation du présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit de le modifier, notamment pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes.